

Plan de cours

COURS : ***Philosophie 3 – Éthique et politique***

PROGRAMME : *Formation générale*

DISCIPLINE : *Philosophie*

Pondération : Théorie : 3 | Pratique : 0 | Étude personnelle : 3

PROFESSEUR BUREAU  Poste  Courriel

JEAN-LUC COSSETTE E – 140 5981#
C-185 (ÉNA)

PÉRIODES DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi				11 h 10 – 12 h 10 Local C-185 (ÉNA) & Teams	
Après-midi		12 h 45 – 14 h 45 Bureau (E-140) ou Centre de philosophie (B-118)			

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT BUREAU  Poste  Courriel

Vincent Duchesne A-201 2394 vincent.duchesne@cegepmontpetit.ca

Ce plan de cours étant susceptible de servir à l'activité d'intégration, il doit être conservé par l'étudiant jusqu'à la fin de ses études.

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Nous sommes depuis plusieurs mois dans une situation exceptionnelle... et instable. Certains éléments de ce plan de cours pourraient devoir être modifiés au cours de la session (pour des raisons épidémiologiques, pédagogiques, techniques, psychologiques, etc.). Le cas échéant tout amendement serait soigneusement présenté et expliqué. Cette réserve formulée, ce qui est présenté ici suppose un mode de fonctionnement qui implique le retour à la normale des pratiques pédagogiques. En voici quelques balises.

Les cours de chaque semaine régulière prévue au calendrier scolaire se dérouleront en classe, du début à la fin de la période prévue.

Les disponibilités du professeur seront aussi tenues en présence, au campus Longueuil ou à l'ÉNA. La plateforme **Teams** sera également accessible au cours d'une de ces périodes.

La classe sera le centre de notre organisation pédagogique, mais la plateforme **Léa** sera aussi utilisée pour le dépôt de consignes, de documents ou de communiqués, etc. et pour l'affichage des notes.

Les travaux (et leur version corrigée) seront remis uniquement en version papier.

La messagerie Mio ne sera utilisée par les étudiants *que pour les situations particulières*. Le professeur ne répondra *pas* aux messages demandant de répéter des *consignes* déjà données ou que l'étudiant devrait avoir trouvées sur les documents dont il dispose déjà. Quant aux questions concernant la *matière*, elles ne peuvent (sauf exception) être traitées dans ce cadre : elles devront être posées lors des séances hebdomadaires ou des périodes de disponibilité. Bref, nos communications se feront généralement, et sauf exception, dans le cadre de *périodes et de voies communes*.

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION

Les cours de philosophie visent à cultiver la réflexion et le jugement. *Les trois cours obligatoires* communs à tous les programmes sont structurés selon une séquence à la fois éthique et historique : à travers les époques et les problématiques singulières abordées, on y propose une démarche interrogeant le sens du monde et de l'existence, celui de notre humanité et de tous les rapports au sein desquels elle se réalise (ou s'égaré...). On y cherche à susciter le désir de se questionner et de discuter méthodiquement, dans le souci de la vérité. Cette démarche suppose un travail rigoureux, fondé sur la lecture des œuvres héritées de la tradition philosophique.

Le troisième cours de philosophie traite de l'éthique, du politique et de leurs rapports¹. Il cherche à élucider et à mettre en question les principes de notre action, dans ses dimensions individuelles et collectives. Cette démarche est nécessairement normative parce que questionner ces principes, c'est aussi en éprouver la validité et le sens. C'est pourquoi elle s'est formulée traditionnellement comme recherche de la vie bonne ou comme interrogation sur le bien et le juste ou sur les valeurs.

Préalables obligatoires : 340-101-MQ et 340-102-MQ

¹ L'éthique concerne l'*action*, ce que nous faisons. Le mot *éthique* vient du grec *êthos*, qui signifiait généralement « mœurs, caractères, comportements ». Il en va de même du latin *mores*, dont on a tiré *morale*, terme souvent employé de manière équivalente. Cette origine du terme indique déjà que l'éthique concerne toujours la manière d'agir. Mais on entend quelque chose de plus précis lorsqu'on parle, par exemple, de « l'éthique de » quelqu'un : on vise alors les *principes* qui sont à l'origine de son action, ce qui la fonde en quelque sorte – ce qui l'*anime* (les anciens parlaient pour cela de l'« âme »). C'est ce dont traite un *savoir* éthique, étude alors inséparable de celle des raisons et des conditions du vivre-ensemble et de l'agir en commun – d'où son rapport à la réflexion *politique*.

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine. Tel est l'objectif déterminé pour ce cours par le Ministère de l'éducation, qui l'analyse de la manière suivante :

1. *Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.*
2. *Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.*
3. *Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'études de l'étudiant.*
4. *Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.*

Le ministère définit aussi ce qu'il appelle un « *objectif terminal* » : *Au terme de ce cours et à l'aide de théories philosophiques, l'étudiant sera en mesure de porter un jugement critique et autonome sur des problèmes éthiques et politiques de la société, le tout dans une dissertation d'au moins 900 mots.*

La section suivante, qui en ébauche une formulation philosophique, permettra de préciser sous quel angle particulier notre étude sera menée.

PROBLÉMATIQUE DU COURS

Nous aborderons cette session une vieille question, celle de savoir ce qui nous est « propre » et qui est de notre « intérêt ». Nous le ferons dans l'intention d'interroger la manière dont nous y répondons et qui détermine ce que signifie pour nous être autonome – agir librement (« faire ce que nous voulons » ?) mais aussi, ce qui est déjà moins évident, faire ce que nous « devons ».

Dans la scène initiale de sa *République*, Platon nous fait entendre Socrate qui revient d'une procession, tenue aux confins de la cité, en l'honneur d'une déesse étrangère dont les Athéniens viennent d'adopter le culte et qu'ils célèbrent pour la première fois. Et Socrate de préciser que le défilé des Thraces, qui ont introduit la déesse, n'était pas moins beau, pas moins « adapté à la fête » que celui des Athéniens, qui viennent de l'admettre en leur panthéon.

On pourrait dire que ce prologue introduit d'emblée le problème de Platon, ou du moins une manière de le lire : qu'est-ce qui nous est propre et nous concerne vraiment, qu'est-ce qui nous est étranger et ne nous regarde pas ? Qu'est-ce qui, alors, engage notre existence, notre responsabilité – qu'est-ce qui appelle une réponse et notre action ? L'indication de Platon, troublante (et peu en phase, avouons-le, avec le chauvinisme athénien), semble dire quelque chose comme ceci : le propre s'édifie dans le rapport avec l'étranger...au point où l'un et l'autre peuvent en venir indiscernables. Ce qu'authentiquement je suis, cela ne se donne peut-être pas simplement comme s'il était délimité par une rigide frontière entre moi et ce qui ne serait pas moi. Il n'y a pas une forteresse où se retranche le *moi* et qui le sépare des *autres* et du *monde*.

Or, comme en maints domaines, notre approche de l'action et de ce qui l'anime, notre manière de regarder ce qui en constitue la raison et le sens – et dès lors aussi le fondement du jugement qu'on peut porter à son égard puisque nous y voyons ce qui la justifie – tout cela, donc, emprunte la perspective de l'individu ou,

comme nous le disons maintenant, de la personne. Même si elle ne se déploie jamais que dans le pluriel, dans le rapport avec les autres, et dans un monde, c'est au singulier que nous envisageons d'abord ou spontanément l'action humaine et son principe.

Dans cette attitude, se manifeste une propension à les considérer d'une manière que nous pourrions appeler *privative*. C'est ce qui nous intéressera plus spécifiquement. On entendra au sens littéral et on cherchera à interroger, à mettre en question cette idée relevant pour nous de l'évidence : le plus propre, *la « propriété » en elle-même, cela relève du « privé »*. Nous tenons pour acquis que la propriété, *l'idée même* de ce qui est propre, cela suppose la « privation », l'exclusion mutuelle de ce qui est moi et de ce qui n'est pas moi, de ce qui est mon intérêt et de ce qui ne l'est pas mais est plutôt celui des autres. L'alternative avec laquelle nous sommes familiers ressemblerait à celle-ci : agir dans mon intérêt *ou* agir (pour le dire approximativement) d'une manière altruiste, c'est-à-dire en mettant de côté, en me détournant de cet intérêt. En pensant à moi ou en m'oubliant.

Parce qu'elles ont même racine, cette différence des positions n'est peut-être qu'apparente, on le voit (et, de même, leurs traductions politiques...?). Qu'on envisage l'action et la possibilité de la juger en la fondant sur un intérêt qui, pour être mien, doit se distinguer de celui d'autrui (même s'il peut arriver qu'il le rejoigne d'une manière accidentelle), ou se détourner au contraire des préoccupations et soucis individuels, personnels, pour ne la considérer que sous l'angle de principes généraux, qu'on appellerait alors « universels », l'un et l'autre ne sont-ils pas les deux faces de la même exclusion, de la même « privation »?

Une façon de présenter notre propos serait celle-là : nous chercherons à mettre en question, en la prenant à la racine, cette divinité contemporaine : la « propriété privée » – l'identité supposée du propre et du privé. L'horizon d'une telle question, nous l'ouvrirons à l'indication de Platon : et si le plus propre, si ce qui me concerne vraiment – si la « propriété » devait être pensée, non pas comme si elle se distinguait, seulement, de ce qui intéresse l'autre (de son « intérêt » propre à lui), mais aussi le *contenait* ? Si, dans la même procession athénienne, le défilé thrace n'était pas moins « *approprié* » ?

La section suivante montrera par quel chemin nous chercherons à mener cette étude.

PLANIFICATION DU COURS

(Le calendrier est ici donné à titre *indicatif* seulement, la marche effective du cours pouvant évidemment entraîner modification ou changement de rythme. Les semaines correspondent à celles du calendrier scolaire)

SEMAINE 1

Présentation du *Plan de cours* et de sa problématique ; commentaire d'un bref passage du livre I de la *Politique* d'Aristote.

SEMAINES 2 à 5

Lecture et analyse du *Léviathan* de **Thomas Hobbes**. Où on trouve cette idée : « l'objet des actes volontaires de tout homme est *un bien pour lui-même* ».

Semaine 2 : Introduction. La « mécanique des passions ». *Chapitre 6*

Semaine 3 : Les « pouvoirs » et la « route du désir ». *Chapitres 10 et 11*

Semaine 4 : La « malheureuse condition naturelle des êtres humains ». *Chapitre 13*

Semaine 5 : Conclusion. Le rapport entre le « propre » et autrui. Aperçu sur les *chapitres 14, 17 et 21* : le « Léviathan » ou le politique contre la nature.

SEMAINE 6

Évaluation 1 : Travail fait en classe

SEMAINES 7 à 10

Lecture et analyse de *Fondements de la métaphysique des mœurs* d'**Emmanuel Kant** (*Première section*). Où on trouve cette idée « du devoir, qui le plus souvent, exigerait l'abnégation de soi-même ».

Semaine 7 : Introduction. La question de la « bonne volonté ».

Semaine 8 : La « raison ».

Semaine 9 : Le « devoir ».

Semaine 10 : Conclusion préliminaire. Le principe de la moralité et son rapport avec ce qui est « personnel ».

SEMAINE 11

Évaluation 2 : Remise d'un travail fait à la maison ou travail fait en classe

SEMAINES 11 (ou 12) à 14

Poursuite de la lecture et de l'analyse de *Fondements de la métaphysique des mœurs* (*sections suivantes*).

Semaine 11 : L'idée d'« impératif ».

Semaine 12 : La « liberté » et sa « nécessité ».

Semaine 13 : Conclusion. La propriété et l'intérêt en question.

Semaine 14 : Révision et préparation de l'examen final.

SEMAINE 15

Évaluation 3 : Examen final en classe

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Les textes disponibles sur internet devront être téléchargés par l'étudiant, qui en imprimera, au minimum, les parties dont la lecture est obligatoire et qui seront étudiées en classe. Le professeur les précisera au fur et à mesure.

Textes à l'étude :

Introduction

ARISTOTE, *Politique (livre I)*

https://fr.wikisource.org/wiki/La_Politique/Traduction_Barth%C3%A9lemy-Saint-Hilaire

Première partie de la session

THOMAS HOBBS, *Léviathan (chapitres VI, X, XI, XIII, XIV; XVII, XXI)*

http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/leviathan/leviathan.html

Deuxième partie de la session

EMMANUEL KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Éditions le bleu du ciel

Un texte supplémentaire pourrait être ajouté ici ou là. On l'annoncerait alors en temps utile, avec la voie pour y accéder.

ÉVALUATION

- (1) Un travail d'explication de texte, à faire en classe, portant sur le *Léviathan* de Hobbes (les modalités en seront précisées en temps utile). Minimum de 900 mots.

6^{ème} semaine du calendrier scolaire

33 ⅓ %

- (2) Un travail d'analyse philosophique sur *Fondements de la métaphysique des mœurs*, de Kant. On précisera en cours de route s'il sera à faire à la maison ou en classe, (ici aussi : consignes précisées ultérieurement). Minimum de 900 mots.

11^{ème} semaine du calendrier (à une semaine près)

33 ⅓ %

- (3) Un examen final, réalisé en classe : dissertation, sur un sujet choisi par le professeur à partir de l'étude menée dans la dernière partie de la session ; ce sujet fera également office de synthèse (encore une fois, le format en sera précisé le moment venu). Minimum de 900 mots.

15^{ème} semaine du calendrier

33 ⅓ %

Critères d'évaluation : travaux et examens seront *corrigés* d'après des critères relatifs à la clarté et la cohérence; la pertinence, la suffisance et la richesse du contenu; la réflexion personnelle; la qualité de la langue. Ces critères seront précisés et détaillés avec les consignes des travaux, toujours annoncées au moins une semaine et demie à l'avance.

Les **dates de remise ou de réalisation** (sauf celle de la 14^{ème} semaine) sont données à *titre indicatif*, la marche effective du cours pouvant toujours entraîner des modifications de calendrier. On devra donc, en fin de compte, se conformer *uniquement* aux consignes *définitives* données à *mesure* par le professeur.

EXIGENCES RELATIVES AUX TRAVAUX ET ÉVALUATIONS

(1) **NOTE DE PASSAGE :** 60 %

(2) **PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS**

La présence aux activités d'évaluation ou la remise d'un travail au moment prescrit est évidemment obligatoire. Toute absence non motivée par des raisons graves ou qui n'a pas fait l'objet d'une entente préalable avec le professeur entraînera la note zéro (0) pour l'évaluation en cause. Il revient à l'étudiant de discuter avec le professeur pour justifier son absence, pièces à l'appui. En l'occurrence, les modalités de reprise de l'évaluation seront établies par le professeur ou convenues entre l'étudiant et lui.

(3) **REMISE DES TRAVAUX**

Le cas échéant, les travaux faits à la maison seront remis, sauf avis contraire, en version imprimée.

On mettra en application les *principes* suivants, politique du département de philosophie, adoptés en conformité avec l'article 5.2.5.2 de la PIEA :

- 1) Les travaux doivent être remis à temps. ***Aucun retard n'est donc permis***, à moins d'une entente avec le professeur.
- 2) Une telle entente n'exclut pas qu'une *pénalité* soit imposée à l'étudiant retardataire.
- 3) Le cas échéant, cette pénalité ne dépassera pas un *maximum* de : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail ; b) au total : 10 % de la note du travail.

(4) **PRÉSENTATION DES TRAVAUX**

L'étudiant respectera les *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* adoptées par le Collège, disponibles sous l'onglet « Méthodologie » du site de la bibliothèque : <http://bibli.cegepmontpetit.ca/wp-content/uploads/sites/60/2015/01/Normes-de-presentation-2012-05.pdf>.

Un travail qui ne sera pas remis dans la forme appropriée devra être rectifié avant sa correction par le professeur. Le retard consécutif entraînera la pénalité prévue à l'article précédent.

(5) PLAGIAT & UTILISATION D'INTERNET

Un travail est taxé de plagiat aussitôt que, en totalité ou en partie, il n'a pas été rédigé par l'étudiant lui-même. Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne *automatiquement* la **note 0** pour l'évaluation en cause (en cas de récidive, l'étudiant se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours). Tout plagiat fait l'objet d'un rapport écrit transmis à la Direction des études.

De manière générale, toute utilisation d'internet (même minimale – et exception faite de l'accès aux textes à l'étude, évidemment) ou d'une autre source que les textes à l'étude pour la réalisation des travaux est formellement interdite dans le cadre de ce cours. La *moindre* contravention à cette règle entraînera automatiquement la **note 0**.

(6) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La qualité du français est indissociable de l'exposition claire des idées. Les étudiants doivent y apporter un très grand soin, oralement comme à l'écrit, et elle sera rigoureusement prise en considération et évaluée (article 5.3.1 de la PIEA). L'incorrection du français est susceptible de faire perdre jusqu'à 10% de la note de chaque travail (et si sa lisibilité est par trop affectée par la mauvaise qualité du français, il est à reprendre et pénalisé pour le retard qui en découle).

EXIGENCES RELATIVES À LA PARTICIPATION AU COURS

(1) LECTURE DES TEXTES À L'ÉTUDE

Elle est *obligatoire*. C'est une condition nécessaire à l'appropriation des questions traitées, à l'entrée dans la discussion qui constitue la démarche philosophique. Assister au cours et y prendre des notes (choses certes essentielles) ne dispensent pas l'étudiant du *travail* autonome de lecture.

(2) PONCTUALITÉ

À moins de circonstances exceptionnelles *et* l'accord du professeur, les retardataires *ne seront pas autorisés* à entrer dans la classe (même si d'aventure elle devenait virtuelle), cette règle valant aussi bien pour le début des séances que pour les retours de pause.

(3) ORDINATEURS, TÉLÉPHONES CELLULAIRES...

La politique du département de philosophie sera appliquée normalement : toute manipulation ou utilisation d'un *téléphone cellulaire* ou de *quelque technologie apparentée* pendant la période de classe est interdite et susceptible d'entraîner l'**expulsion immédiate** de l'étudiant. Tout usage d'un *ordinateur portable* est également **proscrit** (à moins d'obtenir l'aval du professeur, qui ne l'accordera qu'en fonction de situations particulières). *Le problème des instruments de distraction massive sera éventuellement discuté lors de la première séance.*

(4) PRÉSENCE AU COURS ET ABSENCE RÉPÉTÉE

Comme le stipule l'article 5.3.4 de la PIEA, la présence au cours est une preuve d'engagement de l'étudiant dans ses études. Le professeur consignera les absences dans un registre. En cas d'absences répétées de l'étudiant, la procédure suivante s'applique :

Les absences seront comptabilisées et un premier avis écrit sera envoyé à l'étudiant à la suite d'absences équivalant à 10% du nombre d'heures du cours (le cours étant de 45 heures, cet avis sera transmis après 4 heures d'absence). Il précisera les dates des absences, le nombre d'heures d'absences compilé ainsi que la possibilité d'exclusion qui entraînerait un échec au cours si le pourcentage d'absences franchit le 2^{ème} seuil.

À la suite des absences équivalant à 20% du nombre d'heures du cours (soit 9 heures), un avis d'exclusion sera acheminé à l'étudiant et à la Direction des études qui en conservera le registre. La sanction pour cause d'absences se traduira par la note cumulée au moment de l'exclusion.

(5) MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formule d'un cours dépend de la nature de sa matière. Or, la philosophie est *dialogue* : échange de parole entre ceux qui cherchent à voir et dire le sens. Elle est pour cela *rationnelle* : dialogue veut dire respect de l'autre et effort de s'élever au point de vue le plus large. Exposé magistral, discussion, lecture, *même en situation de pandémie – voire : encore plus en situation de pandémie*, seront assujettis à cette idée de la philosophie comme dialogue. Une participation active de chacun est donc, plus que souhaitable, nécessaire. *À cet égard, l'ouverture des caméras, et donc la présence visible de chacun, est un aspect important de la dynamique du cours.*

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

- ARENDDT, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983.
- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 1990.
- CLASTRES, Pierre, *La société contre l'état : recherches d'anthropologie politique*, Paris, Minuit, 1974.
- FREITAG, Michel (collaboration : Yves Bonny), *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, Québec et Rennes, Les Presses de l'Université Laval et Presses Universitaires de Rennes, 2002.
- GROSSMAN, Vassili, *Vie et destin*, traduction A. Berelowitch, Édition L'Age d'homme (Le Livre de Poche), 1980.
- HEGEL, G.W.F., *Principes de la philosophie du droit*, traduction J-L Vieillard-Baron, Paris, Flammarion, 1999.
- HUME, David, *Enquête sur les principes de la morale*, traduction P. Baranger et P. Saltel, Paris, GF Flammarion, 1991.
- LEFORT, Claude, *Les formes de l'histoire*, France, Gallimard, 1978.
- LOCKE, John, *Traité du gouvernement civil*, traduction David Mazel, Garnier-Flammarion.
- MARX, Karl, *À propos de La question juive*, dans *Œuvres III, Philosophie*, traduction M. Rubel, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1982, p. 347-381.
- MAUSS, Marcel, *Essai sur le don*, dans *Sociologie et anthropologie*, PUF, 1950, p. 143 - 279.
- PLATON, *La République*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.
- PROUDHON, Pierre-Joseph, *Qu'est-ce que la propriété*, Librairie générale française (Le Livre de Poche), 2009.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Garnier-Flammarion, 1971.

CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS **pour les étudiants en situation de handicap**

Les étudiants ayant reçu un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA" ou par courriel à servicesaadaptés@cegepmontpetit.ca

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invité à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement proposées par le CSA.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.